

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DPVI 18 Subventions et avenants n°1 aux conventions avec les associations Alpha IV et Centre Alpha Choisy (13e) au titre de l'intégration.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013 par lequel M. Le Maire de Paris lui propose une subvention à deux associations au titre de l'intégration ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 18 mars 2013;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Alpha IV (13e).

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Alpha IV (13e) pour le projet « ateliers d'alphabétisation en cours du soir » (22121 / 2013_03633).

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n° 1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Centre Alpha Choisy (13e).

Article 4 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Centre Alpha Choisy (13e) pour le projet « Vers un regroupement des moyens associatifs » (9865 / 2013_02271).

Article 5 : La dépense correspondante, s'élevant à 11.000 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013.